L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 FEVRIER 1872.

45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 6 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 5 heures P. M.—Le fonds de la boulangerie à la tête du Vieux Bassin, comprenant charrettes, chevaux, dépendances et appartenances.

Par Eugène Tourné, à 11 heures, au wareroom, No 17, rue St-Louis—20 caisses tabacs assortis.

Par E. Vignié — Vente régulière de meubles au No. 122, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Par E. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Christian et Paul—Continuation de la vente à l'encan, pour dames, à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon.

Par Nash & Hodgson, à 11 heures, au Jardin Magnolia, au Pont du Bayou, tout le contenu de cet établissement, ainsi qu'un pony, une vache, deux cochons, un chevreuil, oies, poules, etc.

Par Hoffman Marks & Co, au No 35 de la rue de Chartres—Chaussure et linge.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 5 heures P. M. sur les lieux, à la tête du Vieux Bassin, Deuxième District, à l'adjudication du fonds d'une boulangerie. Voir aux annonces.

Au Bal du Carnaval.—Le Bal du Carnaval et de ses sujets auront que MM. E. M. Montgomery & Bros. [illegible] jeudi, 8 février 1872, à 7 heures du soir, au No 5, rue du Camp, une grande facture de costumes magnifiques qui arrivent de Paris. Ces costumes, qui représentent une riche variété de caractères, seront mis à l'encan et adjugés, sans aucune réserve, pour du comptant. Ils sont confectionnés solidement et brillent par l'éclat des étoffes et des ornements.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui Mardi :

Opéra.—Le Voyage en Chine et Une Tasse de Thé.

Académie.—The Latest Edition of Kenilworth.

St. Charles.—Ticket of Live Man.

Variétés—Beauty and the Beast.

Cirque Dan Rice.—Place Tivoli—A midi et le soir.

Le Message du Gouverneur.

Nous n'avons ni le temps ni l'espace nécessaires pour donner en entier la traduction du message envoyé hier à la Législature par le gouverneur; nous devons nous contenter d'en indiquer les points les plus saillants.

Le message commence par un énergique appel aux législateurs en faveur des réformes; il rappelle à ces messieurs, qui l'avaient trop oublié, qu'ils sont engagés de la manière la plus solennelle à modifier certaines lois existantes de façon à les rendre acceptables à la masse du peuple. La voix du peuple, dit le gouverneur a parlé de façon à ce qu'on ne puisse s'y méprendre, et le devoir des représentants est de donner force de loi à la volonté du peuple sans plus de délai.

Voici les recommandations les plus importantes du message.

Il recommande: 1o Le passage d'une loi amendant la loi sur l'enregistrement, donnant à l'administration de chaque paroisse la nomination de l'enregistreur, lequel devra avoir un an de résidence dans la paroisse et devra être inéligible pendant l'exercice de ses fonctions, les dépenses d'enregistrement à la charge de chaque paroisse.

2o Modification de la loi sur les élections donnant aux gouverneurs de paroisse le choix des commissaires, de façon à assurer la représentation de chaque parti politique à chacun des bureaux pour recevoir les voix, les résultats du scrutin devant être comptés et proclamés publiquement immédiatement après l'élection, sur les lieux, en présence du public. Les retours devront être faits en double. Les précincts seront établis par le gouvernement de paroisse et ne pourront être changés à moins d'avis donné six mois à l'avance. Le bureau des commissaires sera aboli et composé de citoyens non candidats, de façon à ce que chaque parti y soit représenté.

3o Abolition de l'emploi de chef constable dans chaque paroisse et restitution des pouvoirs civils au shérif en amendement de la loi.

4. Réduction des énormes compensations payées aux assesseurs et aux collecteurs. Ici le gouverneur cite un extrait de son message annuel donnant quelques détails sur cette réduction.

4, 5, 6 et 7—Porter au fonds d'intérêt les honoraires de l'auditeur (environ $25,000), appliquer les $2,000 que reçoit le trésorier l'Etat, comme receveur pour les terres publiques, remplacer par un salaire fixe de $6,000 les émoluments du greffier de la Première Cour; révision des tarifs et émoluments des greffiers, shérifs, juges de paix, constables.

8. Le gouverneur rappelle les recommandations de son message sur les peines à édicter contre la vénalité et la corruption.

9.—Modification de la loi sur les impressions de façon à éviter la publication des lois et des débats dans les journaux de campagne, et à diminuer les prix. Economie $150,000 par an.

10.—Réorganisation de la police sous un système analogue au présent, avec réduction des dépenses à $400,000 par an; restitution du contrôle financier à la ville, et limitation du district métropolitain aux villes de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

11. Loi donnant à la ville l'entretien des prisonniers dans la prison de paroisse.

12.—Rappel de la loi sur la maison d'Etat.

13. Abolition de l'institution pour l'éducation des aveugles: sauf à pourvoir pour les aveugles indigents.

14. Chaque paroisse paiera son juge.

15. Abolition des salaires annuels des employés de l'Assemblée qui seront payés par journée de travail; économie de $..,...

16.—Rappel et annulation de toutes les chartes des Compagnies de Chemins de fer, qui n'ont fait aucuns travaux; libération d'une dette éventuelle pour l'Etat de 12 millions de dollars.

17.—Recommandation à la Chambre de passer le bill limitant les dépenses de l'Assemblée générale qui a déjà passé au Sénat.

En terminant, le gouverneur se plaint des retards apportés par l'Assemblée, à effectuer ces réformes, retards qui ont fait mettre en doute la sincérité et la bonne foi de ceux des législateurs qui sont supposés être d'accord avec lui.

Il finit ainsi:

"Les engagements à ce sujet ont été pris d'une manière tellement positive que manquer de les traduire en lois serait regardé universellement, et, j'ajouterai sincèrement, avec justice, comme une trahison coupable et comme un acte de mépris pour l'opinion publique."

Pour les Attakapas.—Le bateau à vapeur Lelia D. capitaine J. J. Labarthe, et [illegible] C. L. Hardy, partira pour les Attakapas et l'Atchafalaya, mardi 6 février, à 5 heures du soir. Ce bateau prendra du fret et des passagers pour tous les points intermédiaires sur l'Atchafalaya et sur le Bayou Têche jusqu'à St Martinville. Le Lelia D. qui est supérieurement commandé mérite toute confiance.

Notice d'assessement, Nos 85, 86, 87 et 88, — Voir la colonne des notices spéciales. Notices de E. W. Elliott, François Gavois, Anton Bouillemet et Mme Minnie Story, payable au bureau de l'Association Louisianaise d'assurance mutuelle et de bienfaisance sur la vie, rue Carondelet 120, montant payé $8853. Les polices de cette classe, non sujettes à forfait après trois mois de payement.

☞ A la chapellerie "Robt. E. Lee," les prix ne sont pas réduits un jour pour être augmentés le lendemain. Vendre toujours à bas prix est la règle invariable de la maison. Aussi le stock se renouvelle-t-il incessamment.

☞ Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de la rue Royale, 139.

Le Nevril est un remède d'écouvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock, Finlay & Co. agents généraux à la Nouvelle-Orléans et vendu chez tous les pharmaciens.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

☞ Chapeaux pour hommes et enfants, casquettes de ville et de voyage, on trouve de tout et à bon marché au "Robt. E. Lee."

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ses machines rue Royale, 139.

☞ Nevril guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

Symphonie de l'Opéra.—Bénéfice de M. Calabrési.—Nous apprenons que la représentation au bénéfice de M. Calabrési aura lieu le jeudi, 15 février. A cette occasion l'excellente troupe se propose de donner La Juive. Nous nous bornons, aujourd'hui, à annoncer la date de cette représentation aux abonnés et au public. On nous prie de hâter de retenir ses places pour cette représentation qui sera comme d'habitude bondée précédentes, une véritable ovation.

Société Française de Bienfaisance de la ville de Jefferson.—Cette Société donnera, samedi soir, 17 février, un grand bal paré et masqué pour le bénéfice du fonds de la tombe. Les demandes d'invitations et les propositions cachetées pour l'exploitation de la barre, du restaurant et du vestiaire seront reçues aux diverses adresses dont on trouvera une liste dans nos annonces.

Bal.—Un grand bal masqué sera donné au Théâtre de l'Opéra, le Mardi-Gras, 13 février. On trouvera des billets pour dames chez M. G. Pellegrini, rue du Canal, No. 209.

Vente pour liquidation.—La maison Lion & Pinsard, rue du Canal 151 et 153, étant entrée en liquidation, vend tout son stock au-dessous du prix coûtant. C'est une de ces occasions que les dames ne doivent pas négliger, si elles veulent faire des emplettes à bon marché. Liquider c'est ce qui se voit souvent, mais beaucoup de marchands liquident sans diminuer leurs prix, surtout quand ils ne sont pas pressés. MM. Lion & Pinsard, au contraire, tiennent à écouler leur stock avec toute la rapidité possible et, pour atteindre leur but, ils sont décidés à faire les plus grands sacrifices. Ainsi les acheteurs sont prévenus. Tant pis pour eux s'ils ne se pressent pas!

☞ Les meilleurs chapeaux se vendent maintenant en vue du plus bel hôtel que nous possédions, c'est-à-dire au coin des rues Royale et St-Louis.

Pensionnat de jeunes filles a New York.—On trouvera dans une autre colonne l'annonce des demoiselles Charbonnier, protestantes françaises, qui tiennent un pensionnat de jeunes filles, 36 Est Trente-cinquième rue, dans la ville de New York. Mlles Charbonnier viennent de la fameuse pension Niéman Allemayer de Paris. Il y aura trois fois la semaine une classe de français pour les dames.

☞ La fabrication de plumes d'or à la Nouvelle-Orléans est depuis quelque temps un fait accompli. M. A. M. Hill, No. 8, rue St-Charles, en fabrique de huit différents modèles, qui n'ont pas de supérieures. Magasin, 16, Commercial Place.

Huile de foie de morue.—On verra par une annonce insérée dans une autre colonne que MM. Frederickson & Harte, rue du Canal 189, ont toujours en magasin et à vendre de l'huile de foie de morue, pure et fraiche.

☞ On tient plus que jamais au bon marché. Cet axiome ne s'oublie jamais à la chapellerie Robt. E. Lee. Les chapeaux s'y vendent à des prix fabuleusement réduits.

Cuirs, crépins, etc., etc.—Les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront au magasin de MM. J. E. Merith & Co., rue Poydras, No 179, un fort assortiment de peaux de veau françaises et allemandes, de cuirs, de maroquins, de crépins, serges, lastings et d'articles de cordonnerie de tout genre. Toutes ces marchandises choisies avec soin seront vendues aux conditions les plus avantageuses. Les commandes sont remplies avec la plus grande ponctualité. Voir l'annonce.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a eu quatre prix pendant que les autres n'en avaient qu'une dans toutes les foires du Sud depuis quatre ans. Allez la voir au nouveau local succursal de la Compagnie, rue Royale, 139.

☞ Les chapeaux se renouvellent en hiver. Allez à l'enseigne de Robt. E. Lee, coin Royale et St-Louis, vous en trouverez à tout prix et pour tous les âges.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînettes. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

Comité Congressionnel.

A l'ouverture de la séance, la communication suivante a été reçue par le comité:

Nouvelle-Orléans, 3 février 1872.

A l'Hon. Geo. M. Scofield, président du Comité Congressionnel:

Monsieur: Depuis que j'ai donné mon témoignage devant le comité aujourd'hui, mon attention a été appelée sur une expression que je désire modifier et corriger. Je crois qu'on m'a demandé si je connaissais un exemple de vénalité dans la Législature. J'ai dit que je n'en connaissais aucun. On m'a alors demandé, je crois, si j'avais entendu parler de faits semblables. On m'a demandé de spécifier et j'ai fait une déclaration au sujet d'une remarque que j'avais entendu faire au gouverneur Warmoth. Je pense avoir dit que je l'avais entendu dire que tous les membres de la Chambre, à l'exception de M. Moncure, étaient intéressés dans le bill des levées.

J'ai conversé avec des messieurs qui étaient présents quand le gouverneur a fait la remarque, et d'après ce qu'ils disent, je suis convaincu que j'ai mal cité. Ils m'assurent que sa remarque a été que, "si les rumeurs et les conversations de rue devaient être acceptées comme preuves, tous, excepté M. Moncure, étaient intéressés, etc." Comme je ne savais rien par moi-même, et que je ne veux commettre d'injustice envers personne, je fais cette correction, et vous requiers d'insérer ma déclaration. J'ai été.

Henry C. Dibble.

Le gouverneur Warmoth appelé comme témoin, a dit qu'il désirait lire une déposition écrite sur l'affaire et qu'il répondrait ensuite aux questions qui lui seraient soumises. Nous ne donnerons qu'une analyse très succinte de la déposition écrite qui est l'historique du point de vue de M. Warmoth des faits qui sont l'objet de l'investigation du Comité. La déposition commence par une protestation contre l'ingérence du Comité dans les affaires de l'Etat, et contre l'attention donnée par lui aux cancans et aux médisances de la rue.

L'historique présenté par M. Warmoth commence à l'élection présidentielle, et parle du petit nombre de votes reçus par Grant dans certaines paroisses. Allusion est faite aux allocations en faveur de la Cie dite de Chattanooga. Le gouverneur indiquant le vote de chaque Chambre; il fait de même pour plusieurs autres bills, dans le but de nier que l'augmentation de la dette soit due aux républicains. Il dit que plusieurs des actes extravagants ont été passés par-dessus son veto par le vote combiné des républicains et des démocrates. Il fait l'éloge de la Cour Suprême, parle de la milice, dit que son administration n'a dépensé que trois millions pour les Levées, dit que les lois des impressions, d'élection, d'enregistrement, ont été rédigées, soit approuvées par Ray, Lowell, Packard, Joubert et autres. L'opposition de ces républicains est venue parce qu'il n'a pas voulu se servir de ces lois dans un but de parti.

Le gouverneur cite les recommandations de son message, et dit que les lois exceptionnelles ont été nécessitées par les circonstances. Il cite des faits à la charge de Dunn et de Carter à propos des contrats d'impression. Il attribue les craintes des républicains ambitieux au rappel de la clause de la Constitution qui s'opposait à une réélection du gouverneur. On l'a attaqué aussi pour n'avoir pas signé le bill d'égalité.

Le gouverneur entre dans de longs détails sur les deux Conventions d'août. Il lit un document qu'il prétend contenir les termes de la coalition entre les démocrates et les partisans de Dunn, mais il ajoute que les conditions en ont été rejetées par les démocrates. Il dit tenir ce document du colonel Wm. M. Smallwood, alors secrétaire du comité central démocratique.

Pendant sa déclaration, le gouverneur dit avoir été informé que M. E. C. Jewell, le juge Cooley et M. Anthony Sambola auraient dit qu'il serait assassiné.

M. Archer—Le juge Cooley est-il démocrate?

Le gouverneur—Il est tantôt une chose, tantôt l'autre, le plus souvent démocrate.

Le gouverneur recommence sa lecture. Le juge Alexander Walker, un des principaux éditeurs du Times, lui a dit; Geo W. Carter que ce dernier n'était pas républicain, ne l'avait jamais été et ne le serait jamais, et qu'il travaillait dans l'intérêt de la population intelligente de l'Etat.

Le gouverneur aborde alors la crise révolutionnaire de la Législature et lit une volumineuse correspondance avec le sénateur West et les autorités fédérales.

Dans une de ces lettres au général Emory: "qu'il est informé qu'un grand nombre d'hommes des compagnies de l'Etat du Mississipi s'arment pour aider à la police." Il ajoute: "on vous [illegible] les bureaux du télégraphe [illegible] pendant le jour, lui et à Washington, et que la télégraphie est ici [illegible] [illegible]

[illegible] le juge Abell [illegible] du Parc Wheyland.

Le témoin dit qu'il a appelé la session extraordinaire du Sénat, parce que le lieutenant gouverneur remplissant d'autres fonctions, il était nécessaire de pourvoir à la vacance. Une autre raison, c'est que M. Warmoth voulait éviter que s'il venait à mourir, son peuple n'eût pour gouverneur un homme comme Carter.

Le gouverneur est interrogé sur la tentative de Carr pour empêcher Carter du fauteuil; il contredit Carr et dit que celui-ci avant en la mémoire rafraîchie, reconnaît d'être trompé dans sa déposition.

Lorsqu'il a convoqué la session extraordinaire de la Chambre, il a chargé le greffier et les sergents d'armes d'avertir les membres.

M. Speaker, mais il est arrivé qu'aucun des amis de M. Carter n'était présent.

R.—Il y avait 5 démocrates qui avaient agi avec la coalition. MM. Yorke et Mathews étaient aussi là.

M. Archer produit un peu plus tard un document signé par tous les carteristes, y compris Yorke et Mathews, déclarant qu'ils n'ont eu aucune connaissance de la convocation.

Le témoin parle de la société "76," toute composée de démocrates. Il tient ses renseignements d'un démocrate éminent.

M. Archer, nommez-le.

R.—Je demande à être excusé. Cela pourrait affecter sa position dans son parti.

Le gouverneur n'a jamais exigé de démission en blanc des fonctionnaires qu'il a nommés, excepté du maire Flanders, et de quelques administrateurs, Shaw, Bonzano et autres. Il résulte les raisons [illegible] données par ses amis Dibble pour cela. Il n'est pas vrai qu'il ait la démission de West comme sénateur des Etats-Unis. Il n'avait jamais pensé à cela jusqu'au moment où [illegible] de remplir la date de cette prétendue démission en lui promettant de le faire élire à la place de West.

Le témoin a offert la place de maire à M. Ogleby qui a refusé à cause de la santé de sa femme. Il a alors nommé Flanders, dont il a toujours la démission.

Question—Mais M. Flanders a depuis été élu maire par le peuple.

Réponse—Je suppose que cette élection annulle le pouvoir illimité que j'ai de lui.

Le témoin n'a pas exigé de démission de M. Walton.

Les démocrates de la législature ont voté pour West mais il n'y a pas eu de marché. Nous avons obtenu leur vote par le gouverneur John B. Weller qui a connu West en Californie, et par le frère de West, négociant et démocrate. Le témoin ayant refusé de soutenir Casey pour le Sénat et de donner une place au frère de Herwig, ces deux messieurs ont rompu avec lui. Casey a appuyé le témoin pour faire destituer Lowell et Packard.

Le témoin a nommé des démocrates à des emplois parce qu'ils lui étaient recommandés par des républicains, et non à cause d'un marché pour l'élection de West.

A l'approche de la Convention du 9 août, le témoin ayant appris que Joseph Wilson négociait pour louer toutes les salles publiques, afin de donner un prétexte à Packard de réunir la Convention à la Douane, a loué lui-même toutes les salles pour les offrir à la Convention. Il nie avoir eu des hommes armés.

Le témoin explique longuement la promulgation du bill des Crescent City Water Works par Bovee. Il reconnaît que le bill a été remis à sa maison le samedi soir, et que la dame de la maison a donné un reçu pour ce bill et un autre, qu'elle lui a remis le dimanche matin. Bovee a trompé l'avocat-général sur les circonstances du fait pour avoir une opinion favorable, et il a publié une copie certifiée du bill. C'est pour cela et à cause de l'indignation causée par le bill que le témoin l'a expulsé de son poste de secrétaire d'Etat.

M. Speer.—Par quelle autorité a-t-il été expulsé?

R—J'ai pris possession et mis M. Bovee dehors en vertu de ce qui est connu ici comme "l'ordre exécutif." J'ai lancé l'ordre pour sauver le peuple des actes d'un officier corrompu et déshonnête. (Rires.)

M. Speer.—Avez-vous une autorité constitutionnelle pour cet ordre exécutif?

R—Elle est inhérente à mes fonctions de premier magistrat, qui m'imposent le devoir de veiller à ce que les lois soient fidèlement exécutées.

M. Speer—La Suprême Cour n'a-t-elle pas décidé que vous n'aviez pas le droit d'agir ainsi?

R—Ce cas n'a pas été décidé par la Cour Suprême.

Des membres du barreau présents expliquent que la Cour Suprême a décidé qu'un fonctionnaire élu en vertu de la Constitution ne pouvait être destitué ni suspendu par le gouverneur.

Le témoin dit qu'il n'en savait rien. Il a pris conseil de son avocat, et le juge Emerson, élu par le "grand parti démocrate", a décidé qu'il avait eu raison de destituer M. Bovee.

Le témoin lit un document qu'il prétend être une copie d'une convention entre les banques de la ville qui avaient prêté à l'Etat, au commencement de la guerre, plus de trois millions du dollars, et MM. Reynes, Willoz et Bernard Avegno. L'arrangement était que les banques devaient payer cent pour cent qu'elles seraient engagées pour le passage du bill pour l'émission des Bons en faveur des banques, et donneraient, en outre, à ces messieurs cinq pour cent pour leurs services. Le bill a été repoussé à cause de son inconstitutionnalité, parce qu'il s'agissait de payer une dette rebelle.

Le témoin dit qu'il n'a pas été renvoyé de l'armée par le général Grant, il a été renvoyé par une cour martiale, à la requête d'un membre de l'état-major de Grant. La sentence de la Cour a été annulée par révision du juge-avocat Holt et le témoin a été rétabli dans son grade.

Le témoin a été accusé d'escroquerie par un grand jury à Galveston, pour un acte accompli par lui comme agent du Trésor, au Texas. Il avait été nommé à cet emploi en 1865 par M. Flanders, le maire actuel, alors agent spécial du Trésor. Il n'a été accusé qu'en 1867. Un nommé Morris, accusé avec lui et propriétaire de la propriété qu'on lui alléguait avoir été détournée par eux, ayant été jugé et acquitté, l'avocat de district abandonna les poursuites contre le témoin.

Le témoin fournit au comité différentes pièces établissant qu'il a été exonéré dans cette affaire.

Le témoin donne des explications sur les $140,000 de la réclamation Weil-Anderson. Il s'agissait d'une fourniture de médicaments et provisions, pour la population, faite au gouverneur Allen. Le témoin a mis son veto au bill allouant la somme pour payer cette dette, qu'il considérait comme une "dette rebelle." Plus tard il changea d'avis et consentit à la payer en Bons.

M. McCrary ayant dit qu'on avait parlé de la fortune du gouverneur, le témoin refuse de dire le chiffre de sa fortune. Il regrette de n'être pas aussi riche qu'on le dit; s'il disait ce qu'il a, cela pourrait faire du tort à son crédit et cela l'empêcherait d'emprunter de l'argent pour spéculer. Il ne veut pas que les capitalistes sachent jusqu'à quel point il est pauvre.

Sur une question de M. Archer, le témoin dit qu'il n'a jamais donné l'ordre à personne de s'emparer des boites du scrutin à Alger.

M. Archer montre au témoin un ordre adressé à Wm. Donohue, capitaine de police, de prendre possession des boites du scrutin à Alger et de les apporter au Mechanic's Institute.

Le témoin reconnait que l'ordre est de sa main, il l'a écrit à la suggestion de Blanchard, surintendant de l'enregistrement, dans la crainte qu'elles ne fussent saisies.

Le témoin a su que les organisateurs de la Compagnie de Loqée avaient contribué chacun de $10,000 pour faire passer le bill; il a entendu dire qu'on l'était servi de ces fonds pour acheter la Législature.

Q—Quels sont les membres de la Législature qui ont été corrompus.

Le témoin dira au comité tout ce qui est relatif aux offres à lui faites, mais il refuse de rien dire contre les membres de la Législature individuellement. Il fournira au comité une liste des incorporateurs.

Il a nommé Oliver, shérif de St-Jacques, après qu'il eut été acquitté de l'accusation de meurtre sur Lawes et Schomberg. Il l'a nommé shérif parce qu'il avait été élu et qu'il était le choix du peuple. Mais une nouvelle nomination était nécessaire, parce qu'Oliver étant accusé n'avait pu prendre qualité en temps utile.

Le témoin a dit qu'il ne voulait pas de Henri Burch dans la Chambre parce que c'est une peste. Il a gracié et renommé assesseur de la paroisse Tangipaho, Evans, qui avait été condamné pour détournement de fonds, parce que M. Wand, un des grands réformateurs de la Chambre avait dit que c'était une victime de persécutions politiques.

M. Archer.—Trouvez-vous que ces repris de justice fassent de bons officiers?

R.—Quelquefois. Cela dépend des circonstances.

Législature de la Louisiane.

Séance de Lundi, 5 Février.

Sénat.—Le Sénat s'est réuni à midi, et vingt-quatre sénateurs ont répondu à l'appel.

Le secrétaire a lu un message important du gouverneur. (On en trouvera la substance dans une autre partie du journal.) Lorsqu'il est arrivé à ce passage où M. Warmoth parle de l'irrésistible voix du peuple qui demande le rappel de lois odieuses, l'économie et la réforme; des doutes qui existent sur la sincérité des membres de la Législature et surtout de ceux qui le soutiennent, M. Harris s'est écrié qu'il devrait y avoir erreur, et a fait la motion que le secrétaire cessât de lire le document.

M. Antoine a proposé que le message fût reçu et que le Sénat ordonnât l'impression de cinq mille exemplaires sous forme de brochure.

M. Campbell a demandé que "ce document extraordinaire, ce conseil, cette suggestion, ce message, enfin ce qu'on voudra l'appeler," fût soumis au comité des sermons et des exhortations.

M. Millen a demandé que le document fût imprimé en relief pour l'usage des aveugles.

M. Wilcox a proposé qu'il fût inscrit sur le journal.

Le Sénat n'a voté sur aucune de ces motions [illegible]

[illegible] son bill. Le secrétaire lui a répondu qu'il avait été remis à chacun des sénateurs cinq minutes auparavant. M. Henderson a fait la motion qu'on lui donnât le temps de lire et d'étudier chaque section. "Je n'ai pas l'intention, a-t-il dit, de me laisser bâillonner ici ou d'être un enfant de sénateurs."

Une motion ayant été faite d'adopter la première section, M. Hunsaker a déclaré qu'il serait inconstitutionnel d'agir ainsi.

M. Harris a demandé l'ajournement. Le président a décidé que la motion n'était pas l'ordre.

Le Sénat a ensuite siégé à huis clos. Après la séance, le président a nommé le comité de conférence sur le bill des allocations; ce comité se compose de MM. Ingraham, Todd, Noland, Hunsaker et Thomas.

Chambre des représentants.—A l'ouverture de la séance, M. Thompson demande pourquoi le nom de M. Wands n'est pas appelé, puisque son nom ne figure pas dans la liste des membres expulsés.

L'orateur répond que M. Wands a été expulsé.

M. Thompson demande l'appel nominal sur la question.

L'orateur décide qu'il n'y a pas d'appel puisqu'il n'y a pas eu de décision.

Là donne grande excitation; plusieurs membres parlent et gesticulent à la fois.

M. Davidson s'oppose à ce que le nom de M. Wands soit appelé puisqu'il n'est plus membre de la Chambre.

M. Thompson demande que l'orateur reconnaisse son appel. Il est appuyé par M. Wirsell et plusieurs autres. L'excitation redouble. L'orateur dit que M. Wands comme tout autre citoyen peut adresser à la Chambre et pétition et mémoire, mais quant à lui, il ne peut reconnaître un appel.

M. Thompson.—Alors, M. l'orateur, je donne avis à la Chambre que je protesterai contre le refus de recevoir un appel.

L'orateur Brewster—Vous en avez parfaitement le droit.

La Chambre alors s'occupe du bill d'allocation pour le per diem et le millage et les frais généraux de l'Assemblée Générale, tel qu'il est revenu du Sénat avec des amendements.

La Chambre refuse de concourir et l'orateur est chargé de nommer un comité de conférence.

L'orateur nomme MM. Davidson, Carr, Peter Harper, Dewees et Ringgold.

Pétitions et protestations.—De l'honorable J. P. Wilson, d'Est Bâton-Rouge, un des membres expulsés demandant à être entendu devant la Chambre. Référé au comité des privilèges.

M. Sartain proteste contre l'envoi, par M. Yorke, au bureau des clercs, mercredi dernier, d'une lettre particulière à lui écrite par H. W. Tyler, président du bureau d'école de la paroisse Carroll, nommé par Thomas W. Conway.

M. Sartain appelle la lettre de M. Tyler une bouffonnerie ridicule et dit qu'elle a été publiée dans les journaux de cette ville. La protestation de M. Sartain, comme la lettre de M. Tyler, est remarquable par la beauté chirographique et l'excellence du langage.

Un message du gouverneur est lu. (On le trouvera dans une autre page.)

M. Davidson demande qu'il en soit tiré 5,000 exemplaires. La motion est adoptée par 30 contre 36.

M. Thompson présente la résolution suivante:

Que le comité d'enregistrement rende à la Chambre le bill d'enregistrement afin qu'il soit amendé conformément au message du gouverneur.

La résolution requérant une suspension du règlement, M. Thompson demande un appel nominal et la suspension du règlement échoue par 41 contre 34.

Avis de bills.—Par M. Billet—S'informer pourquoi la ville de la Nlle-Orléans est taxée pour payer l'intérêt des bons du chemin de fer de Pontchartrain.

Par M. Young—Pour ajuster les dettes du bureau de l'ingénieur d'Etat. Aussi, pour ratifier un emprunt contracté par le gouverneur pour boucher les crevasses.

Par M. La Salinière — Pour abolir les Cours de recorders et établir à la place deux Cours de police municipale dans la ville de la Nlle-Orléans.

Par M. Verret—Relatif à l'inspection des instruments de cuisine; faits de cuivre et en usage dans les hôtels, restaurants, pensions et établissements public et tous autres lieux dans la ville de la Nlle-Orléans et dans la paroisse d'Orléans.

Par M. La Salinière—Pour rappeler un acte à la Compagnie de levée de la Louisiane.

Par M. Gartakamp, président du comité des chemins de fer, un bill incorporant la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Nord-Est, la compagnie du chemin de fer du lac et de la Nouvelle-Orléans et de la Métairie, la compagnie de fret sur la rive droite, la compagnie du chemin de fer de la Louisiane et de l'Arkansas, la compagnie du chemin de fer de Vicksburg et de Baton Rouge, la compagnie du chemin de fer de Homer et Franklin, la compagnie du chemin de fer de l'Arkansas et de Delta.

Aussi un bill pour forcer les compagnies de chemins de fer de la ville à avoir des conducteurs dans leurs chars conformément à leurs chartes.

Résolution, par M. Mathews—Nommant un comité de cinq pour recevoir Son Excellence (sic) le Duc Alexis à son arrivée ici et l'inviter à visiter l'Assemblée générale.—Perdue.

La lecture de cette résolution a excité de grands éclats de rire.

Par M. Thompson—Résolu qu'un comité spécial de trois membres soit nommé par l'orateur pour combiner un bill d'élection conformément au message du gouverneur. Déposé sujette à appel.

Par M. La Salinière, résolu que nous endossons cordialement le message du gouverneur et les recommandations qu'il contient.—Adopté.

Bills à la troisième lecture.

Par M. Bond—Acte pour forcer les électeurs à servir dans tout grand ou petit juri dans toute cour de l'Etat.

Par M. Harper—Acte pour rappeler l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Baton-Rouge et de Vicksburg. Référé.

Par M. Davidson—Acte pour rappeler toute loi créant les bureaux de surintendants de division de l'éducation publique dans l'Etat et confiant l'examen des professeurs au président des directeurs du Bureau d'École. Référé.

La Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

Rapport mortuaire—Il est mort, la semaine dernière à la Nlle-Orléans, 133 personnes dont 67 du sexe masculin, 66 du sexe féminin, 96 de race blanche, 21 de race noire et 12 de race mêlée, 4 non classées. En addition à ce nombre, il y a eu dans la ville, 10 enfants morts-nés.

Sentences—Chas. Robertson, pour vol d'habit, a été condamné à 18 mois de travaux forcés au pénitencier.

Washington Banks pour vol d'outils de charpentier, a été condamné à 10 jours de prison.

John Bush et Dennis Jones, pour vol de sac de nuit, passera deux mois en prison.

La Malle du Texas.—Hier matin, sur les 2 heures, la police a trouvé un sac de journaux, rue Calliope, entre les rues St-Charles et Camp, et l'a emporté au poste du Second Precinct. Ce sac, portant l'étiquette de "Galveston, district du Texas," est supposé contenir la malle des journaux des Etats-Unis.

Le roi du Carnaval.—Sa Majesté le roi du Carnaval a fait sommer le juge Abell, le juge Cooley, le juge Duvignaud et sans doute aussi les autres juges, de s'abstenir de siéger le Mardi Gras, et ces honorables juges et sujets, ont répondu avec empressement qu'ils se conformeraient aux désirs et aux ordres de Sa Majesté dont ils reconnaissent pleinement l'autorité royale.

Tentative d'Incendie.—Dans la nuit de dimanche à lundi, quelqu'un versa de l'huile de charbon sur l'escalier de la maison occupée par M. Jos. Loyd, rue Delaronde, près de la rue Bouny, à Alger, et après y avoir mis le feu, décampa. Heureusement, les flammes furent découvertes à temps pour sauver la maison, qui a été, toutefois, légèrement endommagée.

Tentative d'assassinat.—Samedi soir, un homme de couleur, nommé Randall Fenmore, natif de Virginie, âgé de 35 ans, a reçu au cou une balafre terrible. Sa blessure a été pansée par le Dr. Smythe, et il a été transporté chez lui rue Erato. La bataille ou la tentative d'assassinat a eu lieu rue Julia, entre les rues Tchoupitoulas et Magazin. On ne sait qui a porté le coup.

Vol.—Dimanche soir, entre 4 et 7 heures du soir, la maison de M. Slute, située au coin des rues Pitt et Milan, Sixième District, a été visitée par une personne inconnue, et un lot d'argenterie, de bijoux et d'ornements d'or, évalué à $350, a été enlevé. Le voleur est entré en forçant une porte de derrière du rez-de-chaussée pendant que la famille était absente. On a trouvé plus tard sur les lieux quelques uns des articles volés, de sorte que le montant perdu s'élève à environ $300.

Coup de poignard.—Dimanche matin sur les 7 heures, une querelle s'est élevée, rue Rousseau, près de la rue Thalie, entre deux hommes nommés Young, Flynn et Moriarty. Ce dernier a reçu un coup de poignard au côté gauche, et deux au bras gauche. Flynn a reçu aussi une légère entaille au front droit. Ces deux derniers ont été arrêtés [illegible] Young est accusé par Keegan d'avoir frappé avec une intention meurtrière. Aucune des blessures, du reste, n'est considérée comme dangereuse.

Un mari qui fait feu sur sa femme.—Un homme de couleur, demeurant rue Prieur près de la rue Aubry, a tiré un coup de pistolet sur sa femme et l'a atteinte à la hanche. La blessure est grave. On dit que c'est là le résultat d'une querelle de famille qui a éclaté dans le logement d'un nommé [illegible] au domicile de George. Ce dernier a été arrêté [illegible] la police [illegible] la main sur lui.

Trouvé le Corps d'un Enfant.—L'officier de police J. P. Martin a trouvé, dimanche matin, sur les 11 heures, au dépôt du chemin de fer Street Railroad, le corps d'un enfant nouveau-né, enveloppé dans un journal. Le corps a été porté à la station Treme, où le coroner dressera ultérieurement enquête.

Température.—C. Dabezies, opticien.

	Fahrenheit	Centigr.
6 heures A. M.	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
6 heures P. M.	[illegible]	[illegible]

Articles alimentaires.—On trouvera chez M. J. B. Solari, rue Royale, [illegible] tité d'articles très recherchés pour la table. Ces articles sont tous frais et conviennent [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

NOUVELLES ETRANGERES.

Liverpool, 5—Arrivé le Kendrick Fish, de la Nlle-Orléans.

Londres, 5 fév—Le Times, dans son article de fond, s'exprime ainsi: Nous répudions l'interprétation qui a été donnée au traité de Washington et nous devons nous retirer du tribunal arbitral si l'on persiste dans cette interprétation; mais, ce point réglé, nous sommes prêts à nous conformer loyalement au traité.

Le Times d'aujourd'hui craint que la tentative de résoudre les difficultés de l'Alabama n'aboutisse pas et il espère qu'un échec n'excitera pas de colère en Amérique.

Le Post de ce matin déclare qu'il sera temps, quand les Etats-Unis retireront leur demande pour dommages indirects, de décider ce qu'il faudra faire. Les menaces sont maintenant de mauvais goût.

Le même ton se fait remarquer dans les articles des autres journaux du matin. La presse hebdomadaire a été violente et belliqueuse, et surtout le Saturday Review. Ils disent généralement que les Etats-Unis préfèrent ne pas régler et qu'ils veulent garder l'affaire de l'Alabama comme menace perpétuelle pour des buts politiques.

Le Daily News dit que la reine dans son discours d'ouverture exprimera que le tribunal arbitral [illegible] que ses travaux [illegible] et pour la solution.

Un grand meeting de républicains et d'adhérents de P. Ch. Dilke, aura lieu ce soir sur la place Trafalgar, comme cela a été annoncé. On avait craint que l'autorité refusât l'occupation de la place pour un tel but, mais il n'a paru aucun avis à cet égard. De grands préparatifs ont été faits par les meneurs républicains et les clubs, et l'on s'attend à une grande démonstration.

Calcutta, 5 fév—Le député-commissaire Cowan a ordonné que 50 des révoltés de Kooks soient attachés à la gueule du canon et qu'ils soient canonnés ainsi.

Londres, 6 fév—Le prince de Galles est allé à l'église de Sandringham hier. Le nombre des chaises à St-Paul, à l'occasion des cérémonies d'actions de grâce, est limité à 8000.

Le Times se plaint que l'affaire américaine ait été traduite en un langage continental, pour courir toute l'Europe, et dit que si on avait voulu rendre toute rétractation impossible on n'aurait jamais pu trouver une méthode aussi effective.

"Notre espoir d'un dénouement heureux, continue le Times, est extrêmement modéré. Nous n'abandonnons pas la partie, mais une mésintelligence étant une fois bien établie, il ne pourrait y avoir d'autre conséquence que le renvoi de ces réclamations au bureau d'arbitrage.

Paris, 5—On éprouve un vif intérêt ici à la discussion des réclamations de l'Alabama et le résultat est attendu avec une grande anxiété.

La démission de Casimir Périer, ministre de l'intérieur, est dans les mains du président Thiers. Son successeur n'est pas encore choisi mais on croit que l'affaire sera décidée demain.

Madrid 5 fév—L'enquête a conduit à la découverte de la cause des derniers troubles de Barcelonne, qui ont été fomentés par la société internationale, et nombre des membres de cette organisation sont maintenant en prison.

On a ouvert ici des souscriptions pour aider la France à payer l'indemnité de guerre à l'Allemagne.

Le capitaine-général de Cuba envoie des dépêches rassurantes au gouvernement. Il dit qu'il vient de faire un tour dans les districts désaffectionnés de l'île, et il déclare que, d'après ses observations personnelles, il est certain que l'insurrection sera finie en mars ou avril. Il ne demande que 3000 hommes de troupes fraîches d'Espagne, et il se fait fort avec cela d'arriver à une conclusion triomphante.

Frankfort, 5—Les détenteurs de bons américains en Georgie, ont tenu ici un meeting où ils ont adopté une résolution regrettant l'action de la Législature. Un comité a été nommé pour mettre les griefs des détenteurs devant le président et le Congrès des Etats-Unis et le gouverneur de Georgie.

L'archevêque de Cologne a ordonné à quatre professeurs de l'université de renoncer au dogme de l'infaillibilité, à peine, en cas de refus étant l'excommunication.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 5 février—Le Bureau de Revenu de l'intérieur a décidé que les officiers des Bureaux des districts de production doivent [illegible] les produits [illegible] à l'exportation, et subséquemment faire [illegible] taxe payée.

Chambre—Plusieurs bills importants ont été lus et référés.

Le nouveau bill d'amnistie requérant que [illegible] personnes réhabilitées politiquement prêtent serment d'allégeance a passé. Il excepte toutes les personnes qui se sont retirées de l'armée, de la marine ou du Congrès pour participer à la rébellion.

Sénat. Discussion du bill d'amnistie, sans vote.

M. Carpenter a présenté un substitut au bill des droits civils de M. Sumner, bill qui concerne les églises et les juges, et s'appliquant seulement aux auberges, corporations etc., maintenus aux frais du public. Il s'en est suivi une discussion fort aigre entre Sumner et Carpenter.

M. Sumner dit que Carpenter agissait comme champion de caste, et frappant les hommes de couleur dans l'église et dans les cours.

M. Carpenter a répliqué que M. Sumner ne se souciait du bill des droits civils que s'il violait la Constitution.

Le débat a duré presque toute la journée.

M. Vickers a présenté un mémoire de MM. Smith et Nicodème et d'un grand nombre d'autres hommes d'affaires de Baltimore demandant le rappel du droit sur le sel. Référé au comité de finances.

M. Kellogg a présenté une résolution, reçue par le télégraphe, des principaux marchands de riz de la Louisiane, avec ce que l'abolition du droit sur cet article serait la ruine de cette production en Louisiane. Il demande que la pétition soit référée au comité de finance. [illegible] M. Kelly [illegible] motion a objecté à cela [illegible] qu'il ne fallait pas fournir le précédent de renvoyer aux comités de pétitions reçues par le télégraphe, et la motion est retirée.

Washington, 5 fév—On dit qu'il y a plusieurs jours, le gouverneur John Ross a télégraphié à une maison de banque de New York avec laquelle il était en rapport d'affaires qu'il était urgent, à propos du traité de Washington, d'en modifier l'exposition américaine, si l'on tient à la préoccupation de l'opinion publique en Angleterre, et l'on dit, en outre, que la substance de ce télégramme a été communiquée à certaines parties, en cette ville, dans le but d'effectuer l'objet désiré. Quelque vraie que cela puisse être, il est certain que les nouvelles d'Angleterre ne produisent aucune excitation ni dans les cercles ministériels ni dans les cercles congressionnels. On ne considère pas non plus qu'aucune complication entre les deux pays puisse résulter de l'agitation de la question en Angleterre, et l'on croit que l'affaire sera arrangée suivant les termes du traité.

Aucun des membres des deux comités sur les affaires étrangères n'a entendu parler de mécontentement si ce n'est ce que la presse en a dit. On croit que le traité a été [illegible] l'attention du Président et du Secrétaire d'Etat n'a pas été appelée sur ce sujet. Il est également certain qu'aucun des principaux membres du Congrès ne voudrait que le traité, tel qu'il est, sans aucun changement, ne fût pas maintenu. [illegible] demandes [illegible] qui ont été soumis au département d'Etat, et la question de l'Alabama est considérée comme étant de la plus haute importance.

Les membres du Congrès de cet Etat sont invités à présenter le mémoire du chemin de fer du Golfe et de l'Ile aux Vaisseaux.

Washington, 5 fév—M. Pomeroy, du comité des terres publiques, a reporté avec amendement le bill pour établir le droit de terre de Monroe en Louisiane.

M. Sheldon a présenté une pétition des marchands de la Nlle-Orléans qui demandent la simplification des lois sur les tabacs et whiskey et les tabacs de manière à les affranchir de toute surveillance du gouvernement. Référé au comité des voies et moyens.

NOUVELLES DIVERSES.

Memphis, 5—Temps moyens et chaud, avec une légère pluie.

Memphis, 5—Le Grand Duc s'est promené dans les environs de la ville, cette après-midi, et a visité les divers édifices publics, écoles, etc.

Ce soir les lampes [illegible] l'hôtel Peabody, et à la demande du duc un grand nombre des grandes familles. Tous le monde a été charmé de la fête.

Le duc et sa suite [illegible] le Great Republic, bateau à vapeur [illegible] à la [illegible]

Springfield, Ohio, 5 fév—Le magasin de Hiller a été brûlé aujourd'hui, ainsi que plusieurs autres édifices voisins. La perte s'élève à environ [illegible] Les habitants [illegible] se sont précipités dans les rues.

New York, 5 février—Tom Fields, membre de l'Assemblée, a été arrêté aujourd'hui. [illegible]

Cinq nouveaux chefs d'accusation ont été [illegible] contre Tweed, qui [illegible] [illegible]

New-York, 5 fév—Arrivé, le steamer Gretna [illegible] de la Nlle-Orléans.

St. Louis, 5—Le tender, le char des bagages et un char à passagers du train du chemin de fer du Pacifique du Missouri ont été jetés en bas d'une digue, ce matin, à trois milles à l'Ouest de Mexico. Les passagers, quarante étaient dans le train. Personne ne fut tué. L'accident a été causé par un déplacement de rail.

San Francisco, 5 fév—Mme Fair a obtenu de la Cour Suprême une nouvelle audience de sa cause, en se fondant sur le refus de la cour de permettre à l'avocat de la défense de faire valoir l'argument de la folie.

Le temps est très favorable aux récoltes. Le thermomètre est tombé au-dessous de 60.

Omaha, 5—On rapporte que les trains partis d'Ogden, le 26 janvier, étaient à la Cheyenne. Hier et que les voyageurs n'avaient pas de quoi manger que des biscuits et des poissons secs.

Des dépêches se terminant par un résumé du discours de la reine d'Angleterre, disent que l'agent télégraphique lui-même représente comme un document imaginé tout à plaisir, pour produire sensation. Nous nous dispensons de le reproduire.

TEMPÉRATURE.

Probabilités.—Les vents du Sud tourneront au Sud-Ouest dans les Etats du Golfe et dans le [illegible]

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 5 au soir—Cons. 92 1/8. Bons 90 1/2.

Liverpool, 5 au soir—Coton fort. Upl. 11 1/4 à 3/8. Orléans 11 1/2 à 5/8. Vendu 20,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 5 fév—Coton calme et faible. Middling 23 1/2. Orléans 23 1/2.

New-York, 5 fév., au soir—Argent facile de 5 à 7. Sterling 9 1/8 à 1/4. Or 110 1/2.

Galveston, 5 fév—Coton ferme. Bon ordinaire 20 1/4. Stock 58,068.

Mobile, 5 fév—Coton ferme. Middling 22. Stock 67,082 balles.

Savannah, 5 février—Coton en bonne demande. Middling 22, stock 71,737 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

San Francisco, 5 fév.—Le steamer Moses Taylor est arrivé avec une quantité considérable de laine.

Le pose du câble entre Java et l'Australie s'est faite avec succès.

De riches mines de plomb ont été découvertes dans l'Australie, et le produit des mines d'or augmente encore.

La maladie de la vigne a été signalée dans les environs de Melbourne.

On a exporté aux Etats-Unis 307 balles de laine en décembre. Deux navires se chargent maintenant de blé. La récolte dans l'Australie méridionale est lourde et il y aura un gros surplus.

Ville du Lac Salé, 5 fév—L'ambassade japonaise est arrivée ici. Elle est mécontente de la neige qui retarde son voyage. Cet inconvénient fera perdre à la route transcontinentale un tarif immense qui passera ailleurs.

Londres, 5 fév—Le ton de la presse anglaise au sujet des réclamations de l'Alabama n'est pas modéré.

On attend le discours de la reine pour savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

New York, 5 fév—Les journaux discutent toujours très sérieusement l'affaire du traité de Washington. Le Herald dit:

Il faut que l'Angleterre et le peuple anglais sachent bien qu'une déplorable guerre doit inévitablement surgir du refus de se soumettre à un honorable règlement des difficultés entre les deux nations par le tribunal d'arbitres qu'elles ont elles-mêmes choisi.

Si le tribunal rend la Grande Bretagne responsable des pertes de notre commerce et de la prolongation de notre guerre civile, les dommages accordés doivent être payés soit [illegible] en bien ils seront collectés à la pointe de la baïonnette.

Le Times dit: La conduite du gouvernement anglais sera un sujet de surprise pour les Américains, qui supposaient qu'un moyen honorable de règlement avait été trouvé. Si notre confiance a été mal placée, ce désappointement n'ajoutera à la somme de nos mauvais sentiments qui ne sont déjà que trop nombreux.

La Tribune dit: Il n'est pas sérieusement à craindre que l'Angleterre puisse commettre la folie de répudier l'arbitrage convenu [illegible] [illegible] du [illegible] opinion populaire [illegible] des [illegible] [illegible]

Le World dit qu'il [illegible] que le traité [illegible] [illegible]

—Il y a des familles qui n'ont pas de chance.

Le 5 janvier, à quatre heures du soir, le tribunal de commerce a déclaré en état de cessation de payements, M. Hugo Wittmann, sujet allemand, deux fois banqueroutier, [illegible] par sa femme et par sa fille. Juge-commissaire: M. Bandelot; syndic: M. Camis.

Il disait à l'audience que M. Hugo Wittmann avait, pendant la guerre, servi dans l'armée prussienne et porté les armes contre la France.

Sr. Editor de la Abeja.

New Orleans, febrero 5 de 1872.

Muy señor mio—He tenido conocimiento de que el gobierno de la isla de Cuba me ha declarado infidente, sin duda por creerme enemigo de la nacionalidad española. No extraño que se me haya manchado con esa calificacion que jamas he merecido por mis ideas y mi conducta; y digo que no lo extraño, porque las revoluciones en todos los pueblos abren siempre la puerta á enemigos personales para que con una calumnia puedan ejercer sus miserables y cobardes venganzas. Yo vine á este pais con el objeto de atender al restablecimiento de mi salud y la de un primo querido, que desgraciadamente falleció en él, y cuando me disponia á regresar á la isla de Cuba, llegó á mi noticia la declaracion hecha por aquel gobierno contra mí. Si guardara silencio á cerca de ello, seguramente se la consideraria fundada por las personas que no conocen mis sentimientos y mi conducta, é yo no puedo permitir que se me califique de traidor sin levantar mi voz para hacer comprender al público que jamas me he hecho acreedor á esta ofensa.

No culpo al gobierno de la isla, ni á sus agentes, porque tanto aquel como estos pueden haber sido sorprendidos con una delacion falsa; culpo sí al hombre despreciable que se ha valido de una falsa delacion, para ejercer con migo una cobarde venganza; é ya que desconozco al delator cumplo á mi deber. Señor Editor, suplico á Vd. me permita manifestar al público, por medio de su ilustrado periódico, que nunca he simpatizado con la insurreccion armada que estalló en la isla de Cuba contra el gobierno de la nacion española, bajo cuya bandera he nacido y quiero morir; que consecuentemente con estos sentimientos que heredé de mi buen padre, jamas he prestado el posible prestar auxilio alguno á dicha causa que tantos males ha ocasionado á mi querido pais; y que siguiendo el convencimiento de que este con España y por España será feliz, anhelo, como el que mas, que vuelva la razon á ejercer su imperio en los hombres de imaginacion exaltada, que embriagados por el aroma ficticio de las ilusiones, se han extraviado del órden y su deber.

Tengo el honor de ofrecer á Vd. señor Editor, las seguridades de mi mas alta deferencia, su atento S. S. Q. B. S. M.

Manuel del Coca.

MARIÉ, Samedi, le 27 janvier 1872, à l'église Annonciation, par le Rév. Père Duré, DIEGO BANS, natif de Barcelone, Espagne, à Mademoiselle MARGUERITE PONS, de cette ville.

Décédé hier, à 2 heures du [illegible] FREDERIC MAYO, natif des [illegible] [illegible]

Bureau de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Vie en Louisiane, au No. 120 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 5 février 1872. [illegible] E. W. YOUNG, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

17..........CHARTRES..........17

A. BROUSSEAU & CO.

[illegible]

A. BROUSSEAU & CO.

NOUVELLE MACHINE A COUDRE — DE — WHEELER & WILSON.

[illegible] 10 Rue du Canal.

Club Español. ASAMBLEA GENERAL. ANIVERSARIO.

Habiendo sido resuelto en la Asamblea anterior celebrar el 30r. Aniversario de la fundacion del Club [illegible] el Domingo, 7 del corriente, á la 7½ de la noche, en su local de costumbre [illegible]

V. G. FERNANDEZ, Secretario.

AVIS.—Nouvelle-Orléans, 5 février 1872.—Les actionnaires des Bons [illegible] "Live Stock Insurance Company of New Orleans" [illegible]

W. JOHNSON, Secrétaire et Trésorier.

Free Lunch Every Night. E. HIMBERT.

Lunch tous les soirs de théâtre. Galantines, Daubes, Saucissons, Jambons, Langues de buffalo, etc. Liqueurs de première qualité.

PENSIONNAT ET EXTERNAT PROTESTANT DE JEUNES FILLES. Mesdemoiselles CHARBONNIER. Ancienne Pension NIEMAN-ALLEMAYER, de Paris. 36 East 35th Street, Ville de New York. Classes de français pour dames, trois fois par semaine.

Huile de foie de morue de la Norwège. PURE ET FRAICHE.

Constamment en magasin et à vendre par FREDERICKSON & HARTE, 189 rue du Canal, Maison Touro.

Demande d'Emploi.

Un FRANÇAIS, natif de Metz, ayant servi 16 ans dans l'armée, ancien secrétaire de l'intendance militaire à Paris, offre ses services comme commis ou teneur de livres. Il se contenterait d'un salaire modique. S'adresser à F. R., au bureau de l'Abeille.

Demande de Barbiers.

De bons ouvriers barbiers trouveront à s'employer de suite en s'adressant au St-Charles shaving saloon, rue St-Charles.

On demande une femme d'un âge mûr qui connaisse parfaitement tailler et coudre. S'adresser à F. VOLNEY, rue Marais, Esplanade.

151 RUE DU CANAL 153 (A Côté du Bon Marché) LIQUIDATION POSITIVE ET SANS RÉSERVE. De tout le stock de la maison LION & PINSARD 151 et 153, Rue du Canal. (A Côté du Bon Marché.) DU PRIX Coûtant. Vente au-dessous.

F. G. & C. W. BARRIÈRE, Avis Hebdomadaire.

Nos Célèbres SOIERIES NOIRES Bonnet, Guinet et Achille, à très bas prix.

SOIERIES bouclées [illegible]

CORSETS C. R. [illegible]

Un Bel assortiment de GARNITURES en Crêpe. Les MALAKOFFS "Bijoux de Mode." Bel assortiment de PARASOLS [illegible]. Bel assortiment de PARFUMERIE Française, Eau de Cologne du Condor. GANTS de peau de chevreau, à 2, 4 et 6 boutons, pour soirées et soirées.

F. G. & C. W. BARRIÈRE. 183........RUE DU CANAL........183

Avis. Chapellerie Rob. E. LEE, Coin Royale et St-Louis, près l'Hôtel St-Louis. CHAPEAUX, Vendus à prix réduits!

Blanchisseuse.

On demande une Allemande ou une Française pour laver et repasser [illegible] rue Julia et St-Charles.

SEULE AGENCE DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sala & Co.

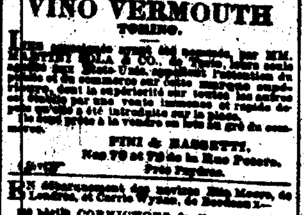

VINO VERMOUTH TORINO.

Les soussignés ayant été nommés, par MM. MARTINI SALA & CO., de Turin, leurs seuls agents aux Etats-Unis [illegible]

PINI & MANGETTI, Nos. 76 et 78 de la Rue Poeyfarre.

En débarquement des navires Nile, Moore, de Londres, et Carrie Wyman, de Bordeaux:

CORNICHONS de Crosse & Blackwell, OLIVES, MOUTARDE DE TABLE, CONFITURES, POIVRE, SARDINES, VIN DE BOURGOGNE, CÈPES à l'huile, [illegible]

A vendre par J. B. SOLARI, 41, rue Royale.

En débarquement du navire Carrie Wyman de Bordeaux,

125 barriques VIN ROUGE [illegible] 50 caisses VIN ROUGE [illegible] 50 caisses VIN BLANC [illegible]

A vendre par J. MANNIN, No 58 rue Bienville (ancienne Vieille-Levée.)

En débarquement du Navire "CARRIE WEYMAN", arrivé de Bordeaux.

30 demi-barriques VIN ROUGE Château [illegible] barriques VIN ROUGE [illegible]

CHAMAGNEN & LAMBERT, No. 83, rue des Magasins.

GALERIE DE PHOTOGRAPHIE DE ANDERSON, 133.........Rue du Canal.........133

On y trouve les dernières perfections [illegible] Nlle-Orléans.

CHAISES. CHAISES faites au Pénitencier du Kentucky [illegible] WASHINGTON MORTON.

Mme BOUMARD, Médaille d'Or et d'Argent, 170 Rue du Canal [illegible]

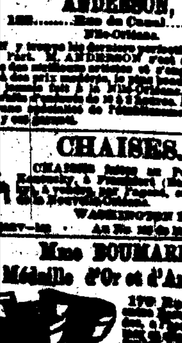

Corsets et les [illegible]

J. A. PEREINCOURT, RESTAURANT

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs à E. TURPIN (RED STORE) 93.... Rue Vieille-Levée.... 93

La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), CONFITURES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS [illegible]

H. CHAURANT & Co., RED STORE. 93......Rue Vieille-Levée......93

A LA MAISON DE DEUIL, 31.........RUE BOURBON.........31

On trouvera en tout temps, une variété de MARCHANDISES NOIRES, Telles que: CREPONS, BOMBAZINES, ETAMINES, BARÈGES, et SOIERIES DE DEUIL, etc.

ALEX. LABBY.

E. DÉCHAMPS, No 185, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans. — Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAUX-DE-VIE, FRUITS AU JUS, LIQUEURS DU PAYS, &c. Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente de la CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

St-CYR FOURCADE, PHARMACIEN, COIN CANAL ET REMPARTS.

Reçoit constamment par chaque steamer d'Europe, tous les Médicaments Patentés français connus jusqu'à ce jour. PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES, EAUX MINÉRALES, CHOIX DE PARFUMERIE sans égal dans cette ville, telles que: Lubin, Pinaud, Rigaud et Legrand, J. M. Farina, BLANC DE PERLE, BLANC GRAS, ROUGE et FARDS de Bertie. Large assortiment de BANDAGES, ÉPONGES, BROSSES, PEIGNES, HOUPPES, BOITES A HOUPPES, etc. PRIX RÉDUITS.

L'ATTENTION des fabricants de CIGARES et celle de tous les amateurs [illegible] tabac de la Havane [illegible] Prix défiant toute concurrence. E. HEINSHEIM, Nos 71 et 73 de la rue Gravier.

COMPAGNIE DE Brasserie de la Louisiane, Nlle-Orléans, 1 février 1872.

Les livres de souscription sont maintenant ouverts chez MM.: Winifred Drossin, coin Common et Claiborne; Theo. Schorr, 41 rue Dauphine; John H. Wilberding, 453 rue Royale; H. Weber, coin Prieur et Bienville; P. T. Thermaehlen, 77 rue de Chartres; J. J. Wessenring, 25 rue Dauphine; Jacob Heiberger, coin Orléans et Tonti; Johann Vogts, coin Louisa et Bons Enfants; Wm. Frumbaugh, 244 rue Tonti.

P. GONTHIER, MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE, 34........rue St-Charles........34

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et les personnes qui voudront bien l'honorer leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter les commandes avec soin.

Les ouvriers-tailleurs qui désirent se perfectionner dans l'ART DE LA COUPE, sont priés de prendre note des cours que M. Gonthier a établis dans ses ateliers à cet effet, lesquels ont lieu tous les jours, les samedis exceptés, de 6 heures à 9 heures du soir. Conditions — classes — progrès rapides. — Prix modérés.

DIVERS.

100 barils HARICOTS ROUGES (Rouges de choix). 100 sacs COW PEAS de choix. 100 firquins BEURRE DE L'OUEST, qualité de choix. 25 BEURRE GOSHEN, qual. de choix. 20 barques SAINDOUX raffiné. 20 JAMBONS de choix. A vendre, à bas prix, par J. F. SNIDER & CO.

Beurre et Fromage.

1000 Caisses FROMAGE, 300 firquins BEURRE de l'Ouest. A vendre par GEO. W. TAIT & CO, No 24 de la rue Tchoupitoulas.

Pommes de terre et Oignons.

500 Barils POMMES DE TERRE Peach-blow, 100 barils OIGNONS blancs. A vendre par GEO. W. TAIT & CO. No 24 de la rue Tchoupitoulas.

JAMBONS [illegible] B. B. CHURCHILL.

Avis.

M. F. L. BOULIGNY [illegible]

L. E. Sr. T. ST-CLAIR FERRIS, Agent [illegible]

Vin de Vie du Genièvre anglais et de l'Eau-de-vie aromatique de Warner.

172 - - - Rue du Canal - - - 172

Un lot de linge importé, Articles français, vendus d'avance et à vendre à des prix réduits, au No 172 de la rue du Canal.

Avis.

Les personnes désirant faire partie de l'Association du CRESCENT SAW MILL [illegible]

Champignons français.

CHAMPIGNONS FRANÇAIS, en caisses [illegible] WASHINGTON MORTON.

Bureaux de la Compagnie d'Huile de la Louisiane.

La Compagnie d'huile de la Louisiane. Ls. SEYMAGEN, Président. Jas. H. WINGFIELD, Secrétaire. [illegible] No 50 de la rue Union.

Elle achète de la graine de coton en n'importe quelle quantité, au prix le plus élevé du marché [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 127 et 129, rue Vieille-Levée, 126 et 128.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVEE

NORMAN & REISS, 127 et 129, rue Vieille-Levée.

FIRE WORKS: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, TUBE CRACKERS.

PRIZE BOXES. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Avis aux Acheteurs! Nouvelle Réduction de Prix Sur les Marchandises Sèches, CHEZ J. TURCOTTE, Successeur de PEPIN & TURCOTTE, 160.........RUE DU CANAL.........160

MAISON BLANCHE.

Pour arriver à la liquidation complète des Marchandises de l'ancienne maison Pepin & Turcotte [illegible]

Prix défiant toute concurrence.

J. TURCOTTE.

Charbon. Charbon.

CHARBON PITTSBURG DE PREMIÈRE QUALITÉ. [illegible] McCLOSKEY, BISLEY & CO., No 106 de la rue Gravier.

CHANGEMENT DE LOCAL. La banque MECHANICS & TRADERS' a été transférée au No 63, rue du Camp.

LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE PERFECTIONNÉE, DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES.

WM. E. COOPER & CO.

HEBERT & Cie., 85.........RUE DE CHARTRES.........

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS.

VIENNENT de recevoir un magnifique assortiment de LIVRES POUR ETRENNES, LIVRES DE PRIÈRES, CHOCOLATS-BONBONS [illegible] GUÉRIN-BOUTRON & MARQUIS [illegible] HEBERT & CO.

Avis.

On demande un associé [illegible]

Avis. L. ROCA.

Avis. La Société E. BORDELON & CO. [illegible]

En débarquement du "Carry Wyman, de Bordeaux,

100 barriques VIN [illegible] MANGNIN & GIRAUD.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC — ET — CHAMPAGNE.

OTARD DUPUY & CO. [illegible]

CHAMPAGNE: [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. DU LUNDI 5 FÉVRIER.—CLASSE No 36.

Les tirages ci-dessus seront publiés dans tous les principaux journaux. HOWARD, SIMMONS & Co., Contractors.

OCCASION MAGNIFIQUE.

PAR CHRISTIAN & PAUL— ALBERT PAUL, Encanteur—

Il sera vendu LUNDI, le 5 février 1872, et les jours suivants, jusqu'à ce que tout le stock soit écoulé, à 11 heures précises, à l'encoignure des rues Ursulines et Bourbon—

Un grand et bel assortiment de MARCHANDISES SÈCHES et de VARIÉTÉ.

L'attention particulière des Dames est appelée sur cette vente.

N. B.—Les COMPTOIRS et les VITRINES [illegible] MERCREDI, 7 courant.

AUX CAPITALISTES.

MISE EN VENTE — DE — LA MAGNIFIQUE HABITATION Valcour Aime, Le Vendredi, 23 Février 1872, A onze heures A. M.

En vertu d'un ordre de Cour [illegible] succession de Valcour Aime [illegible] vendra la magnifique habitation [illegible]

G. MONIÉ,

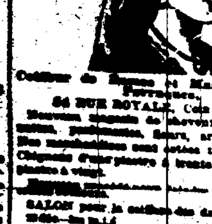

Coiffeur de Dames et Manufacturier d'Ouvrages en Cheveux, 86 RUE ROYALE, Coin Bienville. Nouveau magasin de cheveux, chignons et autres, parfumerie, fleurs, articles de Paris.

L'Argent ne peut pas l'acheter! CAR LA VUE EST SANS PRIX!

BUT THE DIAMOND SPECTACLES WILL PRESERVE IT.

SI VOUS Y TENEZ, Servez-vous de ces Lunettes parfaites de cristal "DIAMANT". Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & CO., Opticiens, New-York.

ED. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien, Au No. 86 de la rue du Canal, est le seul agent à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire Carry Wyman — ET EN MAGASIN —

J. FLAISENT, No 4, rue St Louis.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. 156..........CANAL..........156 (Incorporée le 15 mars 1855.)

J. E. MERILH & Co. 179........Rue Poydras........179 MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CRÉPINS.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, &c., — ET — FABRICANTS DE SIROPS.

A VENDRE UNE PHARMACIE. S'adresser au coin de la rue Claiborne et du Chemin de Bayou. A. M. VOGEL.

Grand Déballage de Beaux Meubles Au coin des rues Dauphine et Conti.

Meubles pour chambre à coucher, en bois de rose et noyer [illegible] F. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Conti.

SCIERIE VARIETY A VAPEUR SMITH & DONNELLY, Propriétaires.

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu.

Ces TUILES, qui sont faites à la Nlle-Orléans [illegible]

C. W. PATTEN.